

L'opposition municipale s'exprime par l'intermédiaire de la presse locale



L'opposition municipale s'exprime par l'intermédiaire de la presse locale

Ce communiqué a été transmis par les conseillers de l'opposition municipale, **Daniel Cabassy, Linda Deldebat et Jean-Marc Pascolini**, qui souhaite son insertion :

"Le bulletin municipal vient d'être diffusé. Les élus de l'opposition municipale ont été privés de leur droit d'expression garantie par la loi, mais aussi par le règlement intérieur du conseil municipal. Nous souhaitons tout de même vous communiquer quelques informations.

Tous les travaux qui ont été réalisés ont été votés et inscrits au budget 2020 par l'ancienne municipalité. Si nous avons stoppé le dépeçonnage, c'est tout simplement suite à de gros manquements de l'entreprise qui nous ont obligés à rompre le contrat. Concernant le projet d'aménagement de l'ancien Marché U, l'Établissement public foncier a aussi validé l'acquisition des propriétés Berge et Larroque au tout début de l'année dernière.

La construction d'un pôle social, y compris l'épicerie sociale, faisait partie de ce projet. Tous les conseillers municipaux étaient informés des détails de ce dossier. Le plan local d'urbanisme a été validé en l'état. Les élus de la majorité souhaitent apporter quelques modifications. Celles-ci entraîneront de nouvelles dépenses.

Le mobilier urbain acheté au début 2020 n'a pu être mis en place pour cause de crise sanitaire. Les bancs qui formaient un ensemble avec les vasques, ne seront pas posés par décision des élus de la majorité. Ils resteront donc en dépôt aux ateliers malgré leur coût.

L'acquisition de terrains pour les entreprises est de la compétence communautaire. Les élus de la communauté de communes ont voté dernièrement l'acquisition d'un terrain à Cologne pour l'extension de la zone artisanale. Pour celle de Mauvezin, située route d'Auch, les terrains sont ciblés depuis 1986. Malgré tout, la commune doit tout mettre en œuvre pour accompagner les entreprises.

Enfin, le taux de la taxe foncière pour la part communautaire a été augmenté de 122 % pour 2021 malgré nos diverses interventions lors du dernier conseil communautaire. Nous avons voté contre cette proposition contrairement aux élus de la majorité municipale qui l'ont acceptée sans réagir.

Nous espérons que notre liberté d'expression, fondamentale et légale, sera respectée et autorisée à l'avenir. »